

Madame, Monsieur,

Nous vous informons des modalités d'inscription à la garderie municipale pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce service démarrera à compter du **mercredi 9 septembre 2026**.

Les inscriptions seront ouvertes uniquement en ligne, via le portail familles, à compter du mercredi 26 août 2026 à 13 heures.

Nous vous rappelons que la garderie municipale accueille, les mercredis scolaires au sein de chaque établissement, les enfants de maternelle et d'élémentaire dont les parents ne peuvent se rendre disponibles pour venir les chercher à la fin du temps scolaire. Ce service public facultatif s'adresse donc prioritairement aux enfants dont le ou les parents travaillent.

La garderie municipale fonctionne, de 11h30 à 12h30, sans repas, avec un départ autorisé à partir de 11h45.

Des personnels municipaux qualifiés assurent l'encadrement des enfants. Les enfants de la maternelle et de l'élémentaire sont regroupés dans un même lieu au sein de l'école élémentaire du groupe scolaire concerné.

La **capacité d'accueil a été fixée à 50 enfants par groupe scolaire** (maternels et élémentaires confondus). Le coût de ce mode de garde est forfaitaire, fixe pour l'année scolaire, les absences ne sont pas décomptées.

Pour l'année scolaire 2026-2027, **le tarif est de 76 € par enfant**. La garderie est facturée, à terme échu, sur 11 mois maximum.

Vous trouverez, sur le portail familles ainsi que sur le site internet de la ville, la notice détaillant la procédure d'inscription à la garderie municipale ainsi que le règlement de fonctionnement de cet accueil.

Le Guichet Familles